



Menaces et blocages de projets municipaux et métropolitains : Réaction de la Ville de Grenoble

Un groupe d'opposants politiques et de commerçant-es remet en cause depuis plusieurs années l'ensemble des projets portés par la municipalité et la métropole concernant la rénovation et la végétalisation des espaces publics sur la commune de Grenoble. Les revendications sont les mêmes sur l'ensemble des projets : le maintien d'une place prépondérante de l'automobile dans l'espace public au détriment des piétons, des personnes à mobilité réduite, de la sécurisation des cyclistes ou encore des espaces verts et de la plantation d'arbres nécessaires pour adapter la ville au réchauffement climatique.

Après des violences et une tentative d'intrusion au sein du conseil municipal le 30 septembre 2024 pour protester contre le projet d'aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc, après un blocage des élu-es et services métropolitains lors du conseil métropolitain du 8 novembre 2024, après deux blocages de la circulation cours Berriat et avenue Jeanne d'Arc en date du 22 mars 2024 et le 19 septembre 2024, certains ont annoncé récemment publiquement qu'ils souhaitent «*employer la manière forte*» et «*en découdre*» avec les institutions sur plusieurs autres projets, dont l'embellissement de la place de Metz et le prolongement du projet de la chronovélo Grenoble Fontaine.

Ces menaces s'inscrivent dans un contexte de tensions accrues notamment sur certains groupes publics sur le réseau social Facebook où s'entremêlent des propos et visuels potentiellement discriminatoires contre des élu-es municipaux-ales.

Ce matin, 13 mai 2025, une nouvelle infraction d'entrave à la circulation s'est déroulée cours Berriat avec un blocage de la circulation des tramways, en heure de pointe, pénalisant de nombreuses usagères et usagers.



La Ville rappelle que ces projets de transformation des espaces publics et d'adaptation au réchauffement climatique ont été présentés et largement approuvés par les Grenoblois-es et Grenoblois lors des élections municipales de 2020. Plus globalement le développement de la marche, d'infrastructures pour les vélos et la plantations d'arbres sont des priorités démocratiquement soutenues depuis 2014.

La Ville rappelle que sur ces différents projets, la concertation s'est tenue de manière approfondie via de multiples réunions publiques et en lien avec les habitant-es et commerçant-es.

Au-delà cette concertation, des échanges ont spécifiquement eu lieu avec ce groupe constitué et des compromis importants ont ensuite été proposés par la municipalité et la métropole, puis mis en œuvre conformément à leurs engagements.

Ainsi, des places de stationnement supplémentaires seront aménagées sur l'avenue Jeanne d'Arc à la demande des commerçant-es. Sur le secteur Metz-Strasbourg, le projet de la rue de Strasbourg a quant à lui été reporté *sine die* pour se concentrer uniquement sur la place de Metz. Toujours sur ce secteur, il a été décidé de faire évoluer le fonctionnement du stationnement sur le quartier pour favoriser le stationnement rotatif, le plus utile pour les commerces.

Concernant la chronovélo Berriat-Sémard-Fontaine ce projet est étudié, concerté, délibéré depuis 10 ans. Le tracé de la chronovélo ne passera finalement pas sur la partie ouest du Cours Berriat (entre la place Saint Bruno et le Drac) mais bien via Europole et la rue du Vercors, solution souhaitée par les commerçant-es mobilisé-es sur le sujet en 2021 et 2024. La prolongement de l'aménagement réalisé en 2019 sur la partie est du cours Berriat va se réaliser jusqu'au pont ferroviaire de l'Estacade, avec le même principe que sur la partie ouest qui a fait ses preuves sur la partie ouest du cours Berriat : embellissement avec des matériaux de qualité, végétalisation, élargissement des trottoirs, création d'une piste cyclable sécurisée, maintien d'une voie de circulation routière et de places de stationnement ont participé à l'amélioration du cadre de vie, à l'apaisement de cette axe et à sa redynamisation commerciale.

La Ville rappelle qu'il est prioritaire de réaménager cette portion sur le cours Berriat jusqu'au pont de l'estacade, tronçon massivement utilisé par les cyclistes pour rejoindre le quartier Berriat, la gare, la Presqu'île et la rive gauche du Drac, mais aujourd'hui non sécurisé.

Face au durcissement de l'opposition et à ses méthodes, la Ville de Grenoble appelle au respect du choix des Grenobloises et Grenoblois et à la fin de ces agissement de quelques uns, largement appuyés par l'opposition municipale de droite, à 10 mois des élections.

Pour prévenir de futurs troubles à l'ordre public, la Ville saisira dans les prochains jours les autorités compétentes pour signaler ces actes et infractions répétés.



© Folia et Grenoble Alpes Métropole